



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme du permis de conduire pour tous, modernisation de l'inscription à l'épreuve pratique, déploiement dans la Drôme de RdvPermis au 1^{er} février 2022

Valence le 21 janvier 2022

Un nouveau système de réservation en ligne des places pour l'examen pratique du permis de conduire, dénommé "Rdv Permis", fondé sur les principes de la liberté et de la responsabilisation du candidat et de son formateur est déployé progressivement sur le territoire national et sera opérationnel en Drôme à compter du 1^{er} février prochain.

RdvPermis est un système de réservation nominative des places à destination des candidats, qui en font la demande par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site de réservation.

En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, RdvPermis permet de moderniser l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.

Le candidat peut :

- soit donner mandat à son école de conduite pour l'inscrire sur RdvPermis et être informé sur sa boîte mail en temps réel de toutes les démarches effectuées à son nom ;
- soit se créer un compte directement sur l'application de réservation puis choisir de poursuivre les démarches soit avec une école de conduite, soit en candidat libre.

Le candidat, inscrit dans une école de conduite peut, en liaison avec son formateur :

- choisir son centre d'examen dans l'un des départements couverts par RdvPermis ;
- choisir une date et un créneau horaire parmi les disponibilités proposées.

Le candidat libre a pour obligation de déclarer en ligne le proche qui l'accompagnera le jour de l'examen, et dont le lien personnel ou de parenté devra être attesté auprès de l'examineur pour

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

vérification. Il fournit, comme prévu par la réglementation en vigueur, un véhicule équipé de double commandes le jour de l'épreuve.

Afin de responsabiliser les candidats et de limiter l'absentéisme aux seuls événements impondérables, toute place réservée et non utilisée entraîne un délai avant une nouvelle réservation, de 40 jours (hors cas de force majeure).

Enfin, afin d'inciter les candidats à se représenter avec un niveau de préparation optimal après un premier échec, le délai de ré-inscription est conditionné au résultat obtenu: plus le niveau est faible lors de l'examen, plus le délai d'attente pour se représenter est long, jusqu'à 35 jours.

Pour les écoles de conduite :

- Un espace leur est dédié : pro.permisdeconduire.gouv.fr.
- Cet espace est un outil gratuit qui leur permet de visualiser en temps réel les places disponibles et les créneaux réservés ;
- Le système Rdv Permis applique des règles de gestion des places d'examen transparentes et loyales entre les écoles de conduite ;
- La plateforme permet de réserver des places nominatives en accord avec les candidats, et ainsi de planifier la formation selon la date de l'examen choisie.

Plus d'informations <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59785>



@Prefet26



Préfet de la Drôme

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr